



DEJEPS APSA

GUIDE PRATIQUE

DU CANDIDAT

Concevoir des projets en APSA
Coordonner la mise en oeuvre du projet
Conduire des démarches d'intervention en APSA
Elaborer un projet de formation issu d'une problématique professionnelle

SOMMAIRE

04 INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 04 Exigences préalables pour accéder à la formation
- 04 Dispenses des exigences préalables
- 04 Démarche de formation
- 04 Compétences visées
- 05 Certifications
- 05 Obtention de droit d'unités de compétences
- 05 Conditions d'inscription

06 LA FORMATION

- 06 Durée de la formation
- 06 Objectifs
- 06 Moyens pédagogiques
- 06 Publics visés
- 07 Modalités du positionnement
- 08 Calendrier de la formation DEJEPS APSA
 - Calendrier « période en entreprise »
 - Calendrier formation « en centre »
- 10 Les modules

19 ANNEXES

- 19 Dossier de vérification des exigences préalables d'entrée en formation
- 20 Pièces constitutives du dossier à joindre (formulaire de candidature)
- 21 Modalités de vérification des exigences (préalable à l'entrée en formation)
- 22 Certificat médical
- 23 Présentation de nos formateurs DEJEPS APSA
- 24 Conditions générales de vente
- 25 Fiche d'inscription

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES

- NIVEAU 5 (BAC +2) ■ INSCRIT AU RNCP ■ FICHE RNCP : 37194 ■ CODE FORMATION ÉLIGIBLE CPF : 240316 ■ TRANSFORMATION EST LE SEUL ORGANISME HABILITÉ À PROPOSER CETTE FORMATION
- Diplôme délivré par le Ministère des Sports et de la Jeunesse et de la Vie associative

Ce diplôme d'État permet d'exercer la fonction d'éducateur sportif spécialisé dans des structures spécialisées du champ médico-social, de l'aide sociale à l'enfance, de la réinsertion sociale, de la santé mentale et du sport. Il permet d'intervenir auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique en complète responsabilité.

Il est également reconnu dans les conventions collectives des champs professionnels concernés et contribue à la construction d'une identité professionnelle reconnue.

- ▶ Formation modulaire en alternance avec des compétences certifiées :
 - ▶ en centre de formation 520 H
 - ▶ don en FOAD (30 H)
 - ▶ en structure spécialisée (420 H)
 - ▶ en association sportive affiliée à la FFSA (30 H)
- ▶ Chaque candidat passe par un positionnement à l'entrée en formation (entretiens) [p07]. Ce positionnement permet d'individualiser de manière contractuelle chaque parcours. La formation ne peut débuter qu'après ce positionnement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PRÉ-REQUIS - EXIGENCES PRÉALABLES POUR ACCÉDER A LA FORMATION

- 1 Justifier d'une expérience préalable d'encadrement d'un an auprès des publics concernés (établissement spécialisé, association sportive, structure de loisirs ou de vacances) ; il ne s'agit pas obligatoirement d'une expérience en continu ni à temps complet ;
- 2 Être capable de réaliser un parcours aquatique de 50 mètres nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25 mètres, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.
- 3 Être titulaire du PSC1 ou de tout diplôme équivalent

Cette dernière doit être délivrée par une personnes titulaire d'un diplôme professionnel conférant le titre de Maître-nageur sauveteur.

DISPENSES DES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMSP)

- Les titulaires du BEES 1er degré, option « activités physiques et sportives adaptées » ;
- Les titulaires du BEES 1er degré, option « encadrement des activités physiques et sportives des personnes handicapées mentales » ;
- Les titulaires du certificat de qualification professionnelle " moniteur en sport adapté "
- Les candidats, pouvant justifier d'une qualification permettant l'encadrement ou la surveillance contre rémunération des activités aquatiques en cours de validité, sont dispensés de la production de l'attestation de réussite au parcours aquatique.
- Les titulaires du BEES 1er degré, option « activités physiques et sportives adaptées » et justifier d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années ;
- Les titulaires du BEES 1er degré, option « encadrement des activités physiques et sportives des personnes handicapées mentales » et justifier d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années ;
- Les titulaires du certificat de qualification professionnelle " moniteur en sport adapté " et justifier d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années

DÉMARCHE DE LA FORMATION

Alternance entre séquences en centre de formation et en structure spécialisée^[1]

- Apports théoriques pour définir ses conceptions ; les contenus théoriques s'appuient sur des connaissances et des réflexions issues de la philosophie, de la psychothérapie institutionnelle, de l'anthropologie et de la sociologie autour des problématiques sujet/objet afin que les projets prennent en compte un sujet existant et que les choix contribuent à sa réelle évolution ;
- Interventions pédagogiques auprès de personnes déficientes intellectuelles, en souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'insertion pour conduire des projets ;
- Conception d'outils pour analyser sa pratique ;
- Séquences d'évaluation formative et certificative suivant les périodes de formation.

COMPÉTENCES VISÉES

- Concevoir, coordonner, conduire et évaluer des projets en activités physiques et sportives adaptées en partant des missions de la structure d'alternance et des besoins des personnes déficientes intellectuelles, en souffrance psychique et/ou éprouvant des difficultés d'insertion qui y sont accueillies ;
- Élaborer un projet de formation issu d'une problématique professionnelle ;
- Analyser des problématiques professionnelles pour faire évoluer sa pratique ;
- Engager sa responsabilité éthique pour permettre aux sujets d'apprendre, d'évoluer dans leurs projets et de conquérir leur autonomie.

[1] Etablissements spécialisés du champ social, médico-social, de santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance, d'insertion pour des personnes en désaffiliation sociale, association sportive ou structure de loisirs ..

CERTIFICATIONS

La validation du DEJEPS APSA est dépendante de la certification de quatre unités de compétences

UC 1

Concevoir un projet d'action
Conception de projets au sein d'une structure proposant des activités physiques et sportives adaptées à partir d'une analyse des caractéristiques singulières de personnes ayant une déficience intellectuelle ou en souffrance psychique, issue d'un travail en équipe pluridisciplinaire

UC 2

Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action
Coordination d'une équipe projet au sein d'une structure proposant des activités physiques et sportives adaptées

UC 3

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en APSA
Encadrement d'activités d'enseignement ou d'entraînement d'activités physiques et sportives adaptées en fonction des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou en souffrance psychique et de leurs problématiques cognitives, psycho-affectives, motrices, sensorielles

UC 4

Encadrer les 'activités physiques et sportives adaptées en sécurité
Encadrement des activités physiques et sportives adaptées en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même, en préservant l'intégrité physique et psychique de chaque pratiquant

L'organisation des épreuves certificatives ainsi que les compétences qui seront évaluées pour chacune des UC sont précisées dans l'arrêté spécifique du DEJEPS APSA ainsi que dans la fiche RNCP.

OBTENTION DE DROIT D'UNITES DE COMPETENCES

- Les titulaires du BEES 1er degré, option « activités physiques et sportives adaptées » et justifiant d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années (UC 4) ;
- Les titulaires du BEES 1er degré « encadrement des activités physiques et sportives des personnes handicapées mentales » et justifiant d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années (UC 4) ;
- Les titulaires du certificat de qualification professionnelle « moniteur en sport adapté » et justifiant d'une expérience d'encadrement de deux années minimums au cours des cinq dernières années (UC 4) ;
- Les titulaires d'un DEJEPS d'une autre mention (UC 1 et 2)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1

S'INSCRIRE AU POSITIONNEMENT A L'ENTREE EN FORMATION

- Compléter et envoyer une **fiche d'inscription⁽¹⁾** à l'adresse email :
 isabelle.gouin@sportadapte.fr

(1): programme de formation disponible sur : <http://transformation.ffsportadapte.fr/>

2

DÈS RÉCEPTION DE LA FICHE D'INSCRIPTION

- Trans'Formation vous enverra à votre adresse email deux dossiers : un dossier « **préparer son positionnement** » et le dossier « **vérification des exigences** »
- Le dossier « préparer son positionnement » vous permettra de réaliser un « document support écrit » qui servira de base aux échanges que vous aurez durant les entretiens du positionnement
- Le dossier « vérification des exigences » sera complété et renvoyé par courrier à une date qui vous sera communiquée + [2] dossier page 21

3

3 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DU STAGE DE POSITIONNEMENT

- Renvoyer le dossier « préparer son positionnement » complété, par mail ou courrier :
FFSA - Trans'Formation
3 rue Cépré
75015 PARIS
A l'attention de Mme GOUIN

DUREE DE LA FORMATION

- La formation se structure en 13 modules ;
- Hors positionnement et hors allègements, elle est d'une durée de 970 heures :
 - 520 H en centre de formation (dont 490 H en présentiel et 30 H en FOAD)
 - + 420 H en structure spécialisée
 - + 30 H en association sportive affiliée à la FFSA
- Durant cette période, les 4 UC seront certifiées à différentes étapes de la formation

OBJECTIFS

- Concevoir, coordonner, conduire et évaluer des projets en activités physiques et sportives adaptées à partir d'une analyse des missions et du dispositif institutionnel, des caractéristiques et des besoins des sujets accueillis, dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire;
- Elaborer un projet de formation issu d'une problématique professionnelle ;
- Analyser des problématiques professionnelles pour faire évoluer sa pratique ;
- Engager sa responsabilité éthique pour permettre aux sujets d'apprendre, d'évoluer dans leurs projets et de conquérir leur autonomie

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques pour définir ses conceptions du métier et élaborer ses projets en APSA ;
- Elaboration d'outils permettant d'analyser sa pratique ;
- Analyse des supports d'activités pouvant être proposés aux personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- Interventions pédagogiques auprès des publics concernés ;
- Evaluation formative à chacun des modules et certificative à certaines étapes de la formation
- Formation à distance pour assurer un suivi des différents travaux écrits et leur cohérence avec les compétences attendues

PUBLICS VISES

Educateurs spécialisés, éducateurs sportifs, AMP, AES, infirmiers, tout professionnel amené à mettre en place des activités physiques et sportives adaptées et toute personne ayant un projet de reconversion professionnelle ou toute personne à la recherche d'une première qualification professionnelle

MODALITÉS DU POSITIONNEMENT

Le positionnement consiste à situer le candidat par rapport aux compétences du diplôme auquel il prétend.

Tout stagiaire, quel que soit son statut, quelles que soient ses dispenses prévues par l'arrêté spécifique à cette qualification, quelles que soient les validations d'UC dont il peut bénéficier de droit, suit une session de positionnement constituant un élément essentiel pour contractualiser son parcours de formation.

Le candidat s'engage dans un processus d'auto-évaluation, au regard du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation, de ses expériences et acquis. Il propose à l'organisme de formation le parcours lui semblant le plus cohérent dans le lien entre les compétences qu'il pense avoir développées antérieurement et celles attendues par la formation. Ce parcours est ensuite négocié. Cet échange avec l'organisme de formation peut conduire soit à des allègements, soit à des renforcements de formation.

EN 5 TEMPS :

1 TEMPS COLLECTIF (3H)

portant sur la présentation du diplôme, de la formation et des modalités certificatives.

2 ENTRETIEN INDIVIDUEL N° 1 (1H)

à partir du dossier que le candidat aura réalisé et permettant un retour d'expériences, ainsi qu'une présentation du projet professionnel ayant conduit à demander cette formation.

3 TEMPS COLLECTIF (1H30)

portant sur l'observation et l'analyse d'une séquence vidéo présentant une séance d'activités physiques et sportives adaptées auprès de personnes accueillies dans une structure spécialisée.

4 ENTRETIEN INDIVIDUEL N° 2 (1H)

portant sur l'observation et l'analyse de la séance vidéo et permettant de faire des liens avec ses expériences pédagogiques.

5 ENTRETIEN INDIVIDUEL N° 3 (1H)

permettant au candidat de présenter son parcours de formation ainsi que les allègements du temps de formation dont il souhaiterait bénéficier et les dispenses d'UC prévues par l'arrêté spécifique à ce diplôme ; cette présentation est suivie d'un échange avec le représentant de Trans'Formation afin de contractualiser le parcours de formation et les allègements qui auraient été soit décidés conjointement, soit choisis par le candidat malgré les réserves du représentant de Trans'Formation.

La session de positionnement débutera par une présentation complète de la formation et des modalités de certification.

DURÉE DU POSITIONNEMENT



Durée de la formation : 20 H (2,5 jours)

Positionnement à l'entrée en formation en 2025 pour une entrée en formation en janvier 2026

> Voir le calendrier (page 9)

CALENDRIER FORMATION DEJEPS APSA

Promotion 17 [2026 - 2027]

De JANVIER 2026 à OCTOBRE 2027

CALENDRIER «PÉRIODE EN STRUCTURE SPECIALISÉE»

N°	INTITULÉS	DATES	NOMBRE D'HEURES
A1	Découverte et analyse du contexte professionnel (entre M1 et M2)	janvier	40
A2	Conception stage structure analyse du dispositif institutionnel et des coordinations	février	20
A3 - A4	Conception stage structure «projet APSA» - Intervention, choix cycle 1, évaluation diagnostique, intention pédagogique, objectif cycle	mars	30
A5	Intervention, conduite et analyse cycle 1 et poursuite de la conception et la coordination du projet	avril	30
A6	Intervention conduite et analyse cycle 1 et poursuite de la conception et la coordination du projet	mai	20
A7 - A8	Intervention, évaluation cycle 1, rédaction document	juin	30
	Fin de rédaction et envoi des documents	juin	
M10	CERTIFICATION 1	juillet	
A9	Conception projet APSA, choix cycle 2, choix du groupe, identification des besoins singuliers, choix du support de la médiation, intention pédagogique, objectif cycle, évaluation diagnostique	septembre	30
A10	Stage en milieu associatif FFSA	entre septembre et avril	30
A11	Intervention et analyse cycle 2, mémoire (choix des concepts et lectures)	octobre	30
A12	Intervention et analyse cycle 2 et conception cycle 3 (choix du groupe, identification des besoins singuliers, choix du support de la médiation, intention pédagogique, objectif cycle, évaluation diagnostique	novembre	30
A13	Intervention cycles 2 évaluation formative et cycle 3	décembre	30
A14	Intervention cycles 2 et 3, programmation certification UC 4, mémoire (précision de la problématique et des hypothèses)	janvier	40
A15	Intervention cycles 2 et 3, évaluation cycle 2 et 3, élaboration de la vignette clinique, mémoire (démarche de recueil des données et questionnaire), projet de formation (analyse des besoins et 1ère étape du choix de la thématique)	février	30
A16	Bilan cycles et projet APSA, outils de coordination et de préparation des synthèses des projets individuels, rédaction rapport	mars	30
	Fin de rédaction et envoi des documents	mars	
M12	CERTIFICATION 2	avril	
A17	Mémoire : organisation des entretiens ; projet formation : élaboration du cahier des charges	mai	10
A18	Mémoire : transcription et analyse des entretiens ; projet de formation : recherche de devis	juin	10
A19	Mémoire : analyse des hypothèses et conclusion ; projet de formation : présentation du projet à l'équipe et aux instances	juillet et septembre	10
	Envoi des documents	septembre	
M13	CERTIFICATION 3	octobre	
TOTAL NOMBRE D'HEURES			450

CALENDRIER FORMATION «EN CENTRE» (dates à préciser)

N°	RÉF	INTITULÉS	DATES	LIEU	CP ⁽³⁾	PC ⁽⁴⁾
	25001DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	5 au 7 mai 2025	Paris (75)	0	-
	25002DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	2 au 4 juin 2025	Paris (75)	0	-
	25003DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	8 au 10 septembre 2025	Strasbourg (67)	0	-
	25004DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	6 au 8 octobre 2025	Paris (75)	0	-
	25005DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	3 au 5 novembre 2025	Paris (75)	0	-
	25006DE	Positionnement à l'entrée en formation [2]	1 au 3 décembre 2025	Paris (75)	0	-
M1	26025DE	Méthodologie du projet en APSA, de l'intervention pédagogique et conceptions supportant la formation [35H]	janvier 2026	Limoges (87)	760	440
M2	26035DE	Analyse du dispositif institutionnel et des problématiques des publics – clinique de l'institution – clinique du sujet – suivi de la conception et de la coordination du projet [70H]	février 2026	Boulouris (83)	1270	990
M3	26045DE	Analyse de la conception du projet en APSA et de sa coordination [35H]	mars 2026	Boulouris (83)	640	490
M4	26055DE	Jeux et sports collectifs [35H]	avril 2026	Boulouris (83)	640	490
	26060DE	Jeu et autisme [35H]	mars 2026	Boulouris (83)	640	490
M5	26090DE	Activités aquatiques et autisme [35H]	novembre 2026	Evron (53)	640	530
	26095DE	Activités aquatiques [35H]	octobre 2026	Evron (53)	640	530
M6	26100DE	Activités athlétiques [35H]	mai 2026	Boulouris (83)	640	490
M7	26105DE	Activités duelles opposition/combat [35H]	décembre 2026	Boulouris (83)	640	490
	26110DE	Activités duelles opposition/jeux de raquettes [35H]	décembre 2026	Boulouris (83)	640	490
M8	26120DE	Activités d'expression - danse [35H]	juin 2026	Strasbourg (67)	640	545*
	26405DE	Autisme et activités d'expression [35H]	septembre 2026	Strasbourg (67)	640	520*
M9	26135DE	Escalade (35H)	juin 2026	Tarbes (65)	640	650
	26140DE	Vélo Tout Terrain (35H)	septembre 2026	Orbey (68)	640	590
	26145DE	Randonnée, découv. de l'environnement [35H]	juin 2026	Orbey (68)	640	590
M10	26160DE	Certification 1 (UC 1 et 2) – Analyse des situations professionnelles et du projet en APSA – suivi mémoire [35H]	juillet 2026	Strasbourg (67)	840	520*
M11	26170DE	Régulation : Analyse de la conduite des cycles d'activités - Suivi du mémoire et du projet de formation [35H]	novembre 2026	Strasbourg (67)	760	540*
M12	27175DE	Certification 2 (UC 1, 2, 3) – Suivi de mémoire – Projet de formation [35H]	avril 2027	Strasbourg (67)	840	550*
M13	27180DE	Certification 3 (UC 3) – Bilan de la formation et perspectives professionnelles [20H]	octobre 2027	Strasbourg (67)	550	440*

(2) pour une entrée en formation en janvier 2026(20H) / (3) CP = Coût pédagogique / (*) Pour les modules 4, 5, 7, 8 et 9, le candidat choisit une option / (4) PC = Pension complète / * 1/2 pension



Coût pédagogique : 9 500 €

[tarif promotion 2026- 2027]



Durée de la formation : 970 H

- 520 H en centre de formation
(dont 490 H en présentiel et 30 H en FOAD)
- 420 H en structure spécialisée
- 30 H en association sportive affiliée à la FFSA



Durée des modules

Modules 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 = 35 H (1 semaine)
Module 2 = 70 H (2 semaines)
Modules 3, 11 et 12= 40 H (1 semaine)
Module 13 = 20 H (3 jours)

FOAD (30 H) : Séances en petits groupes et suivi individuel

- ① M1 - M3 (6H) : Étape de conception et de coordination du projet à partir du lieu d'alternance
- ② M3 - M10 (6H) : Approfondissement de la conception et de la coordination du projet et suivi du cycle expérimental
- ③ M10 - M11 (6H) : Conception, coordination, conduite et évaluation des 2 cycles
- ④ M11 - M12 (6H) : Suivi des cycles + préparation certification UC 4 + suivi du rapport de stage
- ⑤ M12 - M13 (9H) : Suivi du mémoire et du projet de formation

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE EN FORMATION

OBJECTIFS

- S'engager dans un processus d'auto-évaluation de ses compétences à partir du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation ;
- Définir contractuellement son parcours de formation.

CONTENUS

- Présentation de la formation et des modalités de certification ;
- Présentation du positionnement (objectifs, organisation) ;
- Entretien portant sur le dossier réalisé par le candidat, dossier présentant le projet professionnel, les compétences acquises avec une description d'expériences significatives permettant de repérer ces compétences et le parcours de formation ;
- Entretien faisant suite à l'observation et l'analyse d'une séquence pédagogique observée favorisant la mise en œuvre des compétences pédagogiques du candidat ;
- Entretien permettant de contractualiser le parcours de formation individualisé du candidat, les allègements de formation dont il pourrait bénéficier.

MODULE 1 - MÉTHODOLOGIE DU PROJET EN APSA, DE L'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE ET CONCEPTIONS SUPPORTANT LA FORMATION

OBJECTIFS

- Définir le sens de son métier et des actes éducatifs et/ ou thérapeutiques dans son contexte d'alternance ;
- Identifier le contexte réglementaire et les missions de la structure ;
- Identifier sa place dans le contexte du travail pluridisciplinaire ;
- Elaborer des outils permettant d'analyser sa pratique et de faire des choix ;
- Instaurer une relation et choisir des démarches pédagogiques sollicitant le sujet à partir des processus qu'il peut mettre en jeu ;
- Préserver l'intégrité physique et psychique des sujets lors de ses interventions ;
- Comprendre la notion de responsabilité éthique pour l'engager dans sa pratique.

CONTENUS

- Méthodologie du projet ;
- Eduquer, soigner : approches théoriques ;
- Contexte réglementaire et missions des structures spécialisées ;
- Qu'est-ce qu'être sujet : approches philosophiques et psychanalytiques ;
- Les besoins d'un sujet : approche théorique et analyse de cas ;
- Apprendre : définitions et problématiques liées aux singularités des personnes déficientes intellectuelles ou en souffrance psychique ;
- Les articulations du projet : missions, hypothèses de besoins, objectifs, logique d'activités, intention pédagogique ;
- Classification des activités à partir des processus mis en jeu par le pratiquant ;
- Observer et évaluer : approche théorique et élaboration d'outils ;
- La relation et la responsabilité éthique ;
- Conception, conduite et analyse de séquences pédagogiques.

MODULE 2 - ANALYSE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DES PROBLÉMATIQUES DES PUBLICS

- CLINIQUE DE L'INSTITUTION - CLINIQUE DU SUJET - SUIVI DE LA CONCEPTION ET DE LA COORDINATION DU PROJET

OBJECTIFS

- Développer une approche clinique des caractéristiques et des problématiques des publics relevant du champ médico-social, de la santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance, de la réinsertion sociale ;
- Comprendre la notion de rites symboliques dans la construction du sujet ;
- Analyser les enjeux liés aux évolutions législatives et réglementaires des champs concernés ;
- S'engager dans une analyse des institutions ;
- S'impliquer dans le travail en équipe autour du projet individuel et du projet en APSA ;
- Choisir des activités à partir d'une analyse des besoins du sujet et de la logique d'activité ;
- Conduire des séances pédagogiques permettant au sujet de s'engager à partir du sens qu'il donne à l'activité.
- Comprendre des méthodologies de recherche pour concevoir son mémoire.

CONTENUS

- Sujet/souffrance/déficience – éthique/éducation/soin ;
- Développement de l'enfant (cognitif, psychique, affectif, moteur) ;
- Structures de personnalité, souffrance psychique et pathologies mentales
- L'adolescence - Le devenir adulte
- Vulnérabilité, dépendance, autonomie ou le vécu de la relation ;
- Qu'est ce qu'une institution ou la dimension du politique dans le travail social et dans l'accompagnement thérapeutique ?
- Approches théoriques ;
- Présentation des premières étapes de conception du projet en APSA ;
- La F.F.S.A. : organisation, secteurs de pratique, réglementation ;
- Animation de séquences pédagogiques auprès d'enfants et d'adolescents déficients intellectuels ;
- Méthodologie du mémoire.

MODULE 3 - ANALYSE DE LA CONCEPTION DU PROJET EN APSA ET DE SA COORDINATION

OBJECTIFS

- Concevoir et présenter le projet en APSA suite à une analyse de la structure d'alternance ;
- Définir les coordinations nécessaires à la réalisation du projet ;
- Analyser le fonctionnement institutionnel en situant sa responsabilité éthique ;
- Préciser ses conceptions en lien avec le contexte (ses missions) et les problématiques des sujets
- Conduire des séances pédagogiques sollicitant le désir des sujets à s'engager, à agir, à développer leurs liens singuliers au support proposé ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation ;
- Préciser la thématique du mémoire.

CONTENUS

- Présentation orale du projet ;
- Analyse des éléments d'articulation du projet ;
- Travail par ateliers à partir des difficultés rencontrées lors de la présentation du projet ;
- Analyse des fonctionnements institutionnels en équipe pluridisciplinaire ;
- Relations avec les familles ou les représentants du sujet ;
- Ethique et éducation/enjeux de la responsabilité/altérité ;
- La relation pédagogique ou thérapeutique ;
- Processus en jeu dans les logiques d'activités.

Choisir un stage parmi :

- Jeux et sports collectifs ;
- Jeu et autisme ;

JEUX ET SPORTS COLLECTIFS

OBJECTIFS

- Choisir des jeux ou sports collectifs à partir d'une analyse de leur logique et au regard des besoins des sujets ;
- S'ouvrir aux problématiques du jeu en s'appuyant sur des classifications et des travaux théoriques ;
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de donner du sens à ses apprentissages ;
- Choisir des démarches pédagogiques permettant au sujet de s'engager à partir de ses ressources cognitives, affectives, psychiques ;
- Concevoir des outils d'analyse de sa pratique ;
- Encadrer des séquences de jeux et sports collectifs en préservant la sécurité des pratiquants.

CONTENUS

- Logique des jeux et sports collectifs et les contraintes pour le pratiquant ;
- Classification des jeux (Château, Caillois...) et intérêts dans ses interventions ;
- Approche clinique du jeu ;
- Elaboration d'outils pour concevoir des jeux et sports collectifs à partir des capacités affectives et cognitives des pratiquants ;
- Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes intellectuelles ;
- Conception de référentiels d'évaluation.

JEU ET AUTISME

OBJECTIFS

- S'approprier des connaissances sur l'autisme ;
- Prendre en compte les besoins singuliers de ces personnes pour concevoir des projets utilisant le jeu ;
- Acquérir des méthodologies de travail et d'analyse ;
- Choisir des démarches pédagogiques pour susciter le désir d'agir et permettre au sujet de se transformer ;
- Acquérir des connaissances sur le jeu ;
- Comprendre l'importance et l'intérêt du jeu dans l'évolution et la construction d'un sujet.

CONTENUS

- L'autisme : approche théorique, hypothèses étiologiques.
- Classification des jeux (Château, Caillois...) ;
- Comment la personne autiste peut-elle jouer ?
- Logique des jeux et sports collectifs ;
- Conception de projet à partir des besoins de la personne autiste ;
- Séances pédagogiques auprès d'enfants ou d'adultes autistes ;
- Conception d'outils pour identifier les évolutions des pratiquants ;
- La démarche pédagogique de l'auto-adaptation et l'accompagnement de la personne vers le jeu ;
- Qu'est-ce que la relation ? Comment l'instaurer en respectant le sujet ?
- Qu'est-ce qu'écouter ?

MODULE 5 - ACTIVITÉS AQUATIQUES

Choisir un stage parmi :

- Activités aquatiques et autisme ;
- Activités aquatiques ;

ACTIVITÉS AQUATIQUES ET AUTISME

OBJECTIFS

- S'approprier des connaissances sur l'autisme ;
- Définir le sens de son métier et engager sa responsabilité pour que les actions menées soient au service des besoins des sujets ;
- Acquérir des méthodologies de travail et d'analyse en activités aquatiques ;
- Choisir des démarches pédagogiques pour susciter le désir d'entrer en relation et d'agir en activités aquatiques ;
- S'approprier des connaissances sur les activités aquatiques ;
- Elaborer des aménagements du milieu pour que le sujet gère ses adaptations.

CONTENUS

- Logique des activités aquatiques ; processus en jeu pour s'adapter au milieu ;
- Du terrien à l'aquatique : transformations et adaptations ;
- Séances pédagogiques auprès d'enfants autistes ;
- Comment favoriser l'éveil de la personne autiste en utilisant ces activités ?
- Conception d'outils pour identifier les évolutions des pratiquants ;
- Les démarches pédagogiques, l'aménagement du milieu, l'accompagnement en activités aquatiques ;
- Place du jeu dans les activités aquatiques ;
- Réglementation des baignades ;
- Qu'est-ce qu'écouter ?

ACTIVITÉS AQUATIQUES

OBJECTIFS

- Choisir des activités aquatiques à partir d'une analyse de leur logique et au regard des besoins des sujets ;
- Concevoir une relation pédagogique, thérapeutique et des aménagements permettant au sujet de donner du sens à ses apprentissages ;
- Choisir des démarches pédagogiques permettant au sujet de construire son adaptation au milieu aquatique ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation pour analyser sa pratique ;
- Assurer la sécurité des sujets lors d'interventions en activités aquatiques.

CONTENUS

- Logique des activités aquatiques : processus en jeu, principes fondamentaux ;
- Du terrien à l'aquatique : à partir de quoi le sujet construit-il son adaptation ?
- Les différentes formes de pratique et l'aménagement du milieu ;
- La place du jeu en activités aquatiques ;
- Conception d'outils d'observation et d'évaluation pour identifier les étapes d'adaptation ;
- Notion d'intention pédagogique ;
- La relation, les médiations en activités aquatiques ;
- Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes intellectuelles ;
- Réglementation des baignades et de l'encadrement des activités aquatiques.

MODULE 6 - ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES

OBJECTIFS

- Choisir des activités athlétiques à partir d'une analyse de leur logique et au regard des besoins des sujets ;
- Concevoir une relation pédagogique et des aménagements permettant au sujet de découvrir ses capacités et de les revendiquer en fonction du sens qu'il donne à l'activité ;
- Conduire des séances en régulant les situations pédagogiques à partir d'une intention pédagogique ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation pour analyser sa pratique ;
- Gérer des séances pédagogiques en préservant l'intégrité du sujet.

CONTENUS

- Logique des activités athlétiques : processus en jeu ;
- Capacités sollicitées dans les courses, sauts et lancers et leur gestion par le pratiquant pour progresser ;
- La place du jeu dans les séquences pédagogiques ;
- D'un engagement spontané du sujet porté par le jeu à la recherche de son efficacité (pour soi, dans la confrontation à l'autre) ;
- Les principes physiologiques de la gestion des efforts ;
- Conception de référentiels d'évaluation en courses, sauts et lancers ;
- Les démarches pédagogiques ;
- Séances pédagogiques auprès d'enfants ou d'adultes déficients intellectuels.

MODULE 7 - ACTIVITÉS DUELLES D'OPPOSITION

Choisir un stage parmi :

- Jeux d'opposition - combat
- Jeux d'opposition - jeux de raquettes

JEUX D'OPPOSITION - COMBAT

OBJECTIFS

- Choisir les jeux d'opposition à partir d'une analyse de leur logique, des contraintes qu'elles imposent aux sujets et de la cohérence avec leurs besoins ;
- Concevoir une relation pédagogique et des démarches d'intervention permettant au sujet de s'engager dans l'opposition tout en préservant son intégrité psychique et physique ;
- Comprendre la notion de conflit, en identifier l'intérêt et la mettre en jeu de manière symbolique dans l'opposition à l'autre ;
- Élaborer des séances permettant au sujet de se revendiquer dans une opposition à un autre ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation de la pratique.

CONTENUS

- Logique des activités duelles d'opposition : sans opposition que reste-t-il ?
- La gestion du rapport de force et de l'opposition ;
- La place du jeu dans les activités duelles d'opposition où comment jouer sur l'imaginaire comme moyen d'entrée dans les activités ;
- La construction psychique des sujets, le conflit ;
- Caractéristiques des personnes et activités d'opposition (intérêts, limites) ;
- Relation à soi, relation à l'autre, affirmation de soi et opposition : donner du sens à l'activité pour s'y engager ;
- Les démarches pédagogiques et l'expérimentation de solutions par le pratiquant ;
- Séances pédagogiques auprès d'adolescents déficients intellectuels ;
- Conception de référentiels d'évaluation spécifiques aux activités.

OBJECTIFS

- Choisir les jeux de raquettes à partir d'une analyse de leur logique et au regard des besoins des sujets ;
- Concevoir une relation pédagogique et des démarches d'intervention permettant au sujet de s'affirmer en fonction du sens qu'il donne à l'activité ;
- Comprendre la notion de conflit et la mettre en jeu de manière symbolique par l'engagement dans l'opposition à l'autre ;
- Élaborer des séances permettant au sujet de se revendiquer dans une opposition à un autre ;
- Concevoir des outils d'analyse de sa pratique ;
- Gérer des séances pédagogiques en préservant l'intégrité psychique et physique des sujets.

CONTENUS

- Logique des jeux de raquettes : la relation d'opposition comme élément structurant de l'activité ;
- Eléments communs et spécificités du tennis, du tennis de table et du badminton ;
- La gestion des informations (traitement des informations, choix, anticipation, stratégies) ;
- Séances pédagogiques auprès d'enfants déficients intellectuels ;
- La construction psychique des sujets, le conflit ;
- Choix du matériel et aménagement du milieu ;
- Elaboration de référentiels d'évaluation en jeux de raquettes et par activité pour identifier les progrès.

MODULE 8 - ACTIVITÉS D'EXPRESSION

Choisir un stage parmi :

- Activités d'expression - danse
- Autisme et expression

ACTIVITÉS D'EXPRESSION - DANSE

OBJECTIFS

- Choisir des activités d'expression, de création, de production à partir d'une analyse de leur logique et au regard des besoins des sujets ;
- Faire évoluer ses représentations des activités en s'appropriant une culture spécifique ;
- Choisir des supports d'expression auxquels le sujet donne du sens ;
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de se découvrir en s'adressant à un autre au travers d'activités à visée expressive ;
- Conduire des séances permettant au sujet d'élaborer un langage corporel symbolique ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation pour analyser sa pratique.

CONTENUS

- Définition des activités physiques d'expression, de danse ;
- Caractéristiques et besoins des sujets et intérêts des activités à visée expressive, créative et esthétique ;
- Investir différents modes d'expression en fonction de contraintes permettant de créer ;
- Relations corps, espace, temps, énergie, musique... ;
- Utilisation de supports d'expression (musique, danse, voix, matériaux, déguisements) ;
- Qu'est-ce qu'un langage corporel symbolique ?
- Animation de séquences auprès d'adultes déficients intellectuels ;
- Elaboration d'outils d'analyse de l'activité.

OBJECTIFS

- S'approprier des connaissances sur l'autisme en identifiant les caractéristiques singulières ;
- Comprendre ce que sont les activités d'expression, ce qu'est un langage corporel symbolique ;
- Investir différentes médiations (danse, terre, peinture) afin de proposer aux sujets celles dans lesquelles il va éprouver sa sensorialité ;
- Elaborer des modes de sollicitation du sujet pour qu'il s'engage dans une expression à partir de son désir ;
- Choisir des méthodologies de travail et d'analyse de sa pratique ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation.

CONTENUS

- Autisme et expression comme moyen d'instauration d'une relation à l'autre ;
- Les activités d'expression – définitions, processus sollicités ;
- Qu'est ce qu'un langage corporel symbolique ;
- De la sensorialité vécue à l'expression ;
- Investir différents modes d'expression ;
- S'exprimer, créer, se produire : problématiques rencontrées à partir des caractéristiques des personnes autistes ;
- Instaurer une relation en respectant le sujet ;
- Animation d'activités auprès d'enfants autistes ;
- Élaboration d'outils d'observation et d'évaluation.

MODULE 9 - ACTIVITÉS D'ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT NATUREL

Choisir un stage parmi :

- Escalade ■ Vélo Tout Terrain ■ Randonnée, orientation, découverte de l'environnement

ESCALADE

OBJECTIFS

- Concevoir des projets en assurant la sécurité des pratiquants ;
- Acquérir des connaissances sur les différentes formes d'activités afin de choisir celles qui seront en lien avec les besoins des sujets ;
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de s'engager dans l'activité pour construire ses adaptations ;
- Favoriser les prises d'initiatives et la responsabilisation des sujets afin qu'ils puissent grimper et assurer ;
- Aménager les sites pour favoriser l'engagement du sujet dans sa pratique ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation pour analyser les progrès des pratiquants.

CONTENUS

- Logique des activités d'escalade ;
- Les différentes formes de pratique (SAE, bloc, site extérieur aménagé) ;
- Les capacités mobilisées chez le pratiquant (motrices, psycho-affectives, cognitives) ;
- Prélever des indices sur une paroi pour anticiper ses déplacements ;
- Choix des voies et de leurs difficultés en fonction du niveau des pratiquants ;
- Gestion de la sécurité (par l'intervenant, par le pratiquant) ;
- Choix du matériel spécifique à l'activité ;
- Séances pédagogiques auprès d'adolescents déficients intellectuels ;
- Elaboration de référentiels d'évaluation pour identifier les progrès des pratiquants ;
- Les démarches pédagogiques sollicitation du sujet pour qu'il construise son adaptation en fonction de ses capacités ;
- Place du jeu lors des séquences pédagogiques.
- Réglementation et préservation de l'environnement

OBJECTIFS

- Concevoir des projets en VTT en permettant au sujet de gérer sa sécurité et son orientation ;
- Choisir des formes d'activités signifiantes pour le sujet afin qu'il s'y engage et puisse y avoir ses propres projets, marquant ainsi son lien singulier à l'activité ;
- S'ouvrir à l'environnement culturel pour élaborer des projets pluridisciplinaires et permettre aux sujets de développer des centres d'intérêts personnels, à partager avec les autres ;
- Concevoir des outils d'observation et d'évaluation pour analyser les progrès des pratiquants.

CONTENUS

- Ressources mobilisées chez le pratiquant pour piloter, s'orienter, s'adapter aux contraintes de l'environnement à partir d'un but signifiant pour lui ;
- Choix et entretien du matériel ;
- Choix des parcours en fonction des capacités du pratiquant et de ses centres d'intérêt ;
- Lecture de carte; orientation ;
- Sécurité et réglementation : organisation de sorties, de transferts ;
- Séances pédagogiques auprès d'adolescents déficients intellectuels ;
- Les démarches pédagogiques : apprendre à gérer son activité en fonction du lien que le sujet entretient avec elle ;
- Connaissances sur l'environnement physique et humain, préservation de l'environnement ;
- Le travail en équipe et conception d'outils d'évaluation

RANDONNÉE, ORIENTATION, DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIFS

- Concevoir des projets en randonnée en permettant au sujet de gérer sa sécurité et son orientation ;
- Choisir des sites et des modes d'engagement signifiants pour le sujet afin qu'il s'y engage, développe ses projets à partir de ses centres d'intérêt ;
- Concevoir des outils d'orientation en lien avec les capacités cognitives et psychoaffectives des sujets ;
- Mettre en œuvre une relation pédagogique favorisant les apprentissages du sujet dans la gestion de ses déplacements ;
- S'ouvrir à l'environnement culturel pour élaborer des projets pluridisciplinaires et permettre aux sujets d'enrichir leurs savoirs.

CONTENUS

- Capacités mobilisées chez le pratiquant (motrices, physiologiques, cognitives, psycho-affectives) et leur gestion en situation ;
- Connaissance du milieu (faune, flore, habitat, écosystèmes) création de fiches de travail en fonction des capacités et des besoins des pratiquants ;
- Lecture de carte; orientation ;
- Problématiques liées à l'altitude ; Météorologie, sécurité ;
- Choix du matériel (chaussures, sacs ...) ;
- Organisation de randonnées en liaison avec des professionnels de la montagne (sorties, transferts) ;
- Séances pédagogiques auprès d'adultes déficients intellectuels ;
- Conception de référentiels d'évaluation spécifiques à la randonnée ;
- Réglementation en montagne et préservation de l'environnement.

MODULE 10 - CERTIFICATION 1 (UC 1 ET 2) - ANALYSE DES SITUATIONS PROFESSIONNELLES ET DU PROJET EN APSA - SUIVI MÉMOIRE

OBJECTIFS

- Analyser la conception du projet en APSA et sa cohérence avec les missions de la structure, le fonctionnement institutionnel, le travail en équipe et les besoins des sujets ;
- Choisir des activités à partir d'une analyse des besoins du sujet et des processus en jeu dans ces activités ;
- Identifier ses difficultés pour faire évoluer ses interventions et ses compétences ;
- Proposer son sujet de mémoire ;
- Certifier des compétences de l'UC 1 et de l'UC 2 prévues à cette étape de la formation.

MODULE 11 - RÉGULATION : ANALYSE DE LA CONDUITE DES CYCLES D'ACTIVITÉS - SUIVI DU MÉMOIRE ET DU PROJET DE FORMATION

OBJECTIFS

- Identifier les difficultés rencontrées dans le cadre de sa formation en alternance ainsi que les actions engagées pour les dépasser ;
- Analyser les limites rencontrées dans la relation pédagogique, les difficultés éprouvées dans l'écoute de l'autre ainsi que les sollicitations proposées pour faire évoluer cette relation et les hypothèses de travail ;
- Interroger les outils conçus pour analyser sa pratique (observation, évaluation, bilans ...);
- Resituer ses engagements dans le travail en équipe
- Présenter les différentes étapes de son mémoire ainsi que la démarche et les outils servant au recueil des données ;
- Développer des conceptions en formation d'adultes et s'approprier une méthodologie ;
- Rechercher un emploi (optionnel en fonction du profil du candidat).

MODULE 12 - CERTIFICATION 2 (UC 1, 2, 3) - SUIVI DE MÉMOIRE - PROJET DE FORMATION

OBJECTIFS

- Certifier les compétences des UC 1, 2 et 3 ;
- Analyser son parcours de formation en alternance ;
- Se projeter dans son avenir professionnel ;
- Présenter les différentes étapes de son mémoire, en particulier le recueil des données et l'analyse de celles-ci ;
- Présenter son projet de formation ;

MODULE 13 - CERTIFICATION 3 (UC 3) - BILAN DE LA FORMATION ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

- Certifier des compétences de l'UC 3 (projet formation) et le mémoire ;
- Analyser sa formation ;
- Situer ses projets professionnels.



Ministère des Sports

Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale du Limousin

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Spécialité «Perfectionnement sportif»

Mention «Activités Physiques et Sportives Adaptées»

DOSSIER DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES D'ENTRÉE EN FORMATION

NOM _____

NOM DE JEUNE FILLE _____

PRÉNOM(S) _____

SEXЕ MASCULIN FÉMININ

NÉ(E) LE _____

LIEU _____ N° DÉPARTEMENT _____

NATIONALITÉ _____

PROFESSION _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____

VILLE _____

TÉLÉPHONE _____

EMAIL _____

PHOTO À COLLER

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER À JOINDRE AU FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- la présente demande d'inscription avec photo d'identité à coller à l'emplacement prévu
- copie de votre pièce d'identité recto-verso en cours de validité
- certificat médical (ci-inclus) de non contre-indication à la pratique **et** à l'enseignement du sport datant de moins de 3 mois
- copie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou B.N.P.S. ou B.N.S.
- Les candidats âgés de moins de 25 ans doivent, conformément à l'article L 114-6 du code du service national, avoir participé à la journée d'appel de préparation à la défense. **Joindre une photocopie du certificat individuel remis à l'issue de cette journée**

Pièces à fournir pour la vérification de ces exigences préalables (voir page 3 : les conditions d'accès à la formation) :

- attestation d'encadrement délivrée par le responsable de la structure
- attestation de réussite au parcours aquatique doit être délivrée par une personnes titulaire d'un diplôme professionnel conférant le titre de Maître-nageur sauveteur
- copie de vos diplômes (voir page 3 : Les cas de dispenses)

MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation conduisant au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « activités physiques et sportives adaptées », est conditionné à la vérification des exigences préalables suivantes (article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2007, modifié par arrêté du 30 mai 2017) :

- Justifier d'une expérience d'encadrement d'un an auprès des publics concernés, soit dans un service ou établissement spécialisé, soit dans une association sportive accueillant des personnes en situation de handicap, soit dans une structure de loisirs et vacances ;
- Être capable de réaliser un parcours aquatique de 50m nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25m, d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Dispenses :

- sont dispensés de la production de l'attestation d'expérience d'encadrement les titulaires du diplôme fédéral d'animateur délivré par la Fédération française du sport adapté ;
- sont dispensés de la production de l'attestation de réussite au parcours aquatique les candidats pouvant justifier d'une qualification permettant l'encadrement ou la surveillance contre rémunération des activités aquatiques, en cours de validité ;
- sont dispensés de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation les candidats titulaires du B.E.E.S. 1er degré option « activités physiques et sportives adaptées » ou du B.E.E.S. 1er degré option « encadrement des activités physiques et sportives des personnes handicapées mentales » ou du certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » associé à l'une des spécialités sportives du B.P.J.E.P.S ou du CQP « moniteur en Sport Adapté ».

DANS TOUS LES CAS, FOURNIR COPIE(S) DU(DES) DIPLÔME(S) OU ATTESTATION(S)

DOSSIER DE CANDIDATURE À RETOURNER À
JOINDRE LES PIÈCES DEMANDÉS

Isabelle GOUIN
FFSA - Trans'Formation
3 rue, Cépré
75015 PARIS

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Docteur _____

certifie que Monsieur, Madame _____

né(e) le _____ à _____

demeurant à _____

est apte à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives adaptées

A _____, le _____

Signature et cachet du médecin

45 ANS D'EXPERIENCE

AU SERVICE DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL, DE LA SANTE MENTALE, L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET LA RÉINSERTION SOCIALE

Trans'Formation œuvre pour redynamiser les filières de professionnalisation en lien avec l'Etat et pour leurs reconnaissances dans le secteur spécialisé. Trans'Formation cherche à affiner ses formations diplômantes pour qu'elles répondent à la fois aux besoins du secteur spécialisé tout en étant en adéquation avec le cadre juridique. Notre projet : Accompagner les professionnels du champ médico-social, de la santé mentale, de l'aide sociale à l'enfance de la réinsertion sociale dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

PRÉSENTATIONS DE NOS FORMATEURS

Les formateurs sont choisis pour leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de formation pour lequel ils sont sollicités.

Didier BELLANGER

Responsable pédagogique du Jardin Aquatique d'Evron

Patrick BIDOT

Directeur de Trans'Formation, CTN auprès de la FFSA et formateur

Anne BULLIOT

Enseignante en arts plastiques,céramiste et formatrice

Jacques CABASSUT

Professeur d'université en psychopathologie clinique, psychanalyste, formateur, superviseur d'équipe et auteur de plusieurs ouvrages

Arnaud CHIKLI

Responsable pédagogique d'une association sportive et de loisirs, titulaire du DEJEPS APSA et du BEES 1er degré «judo»

Thierry DELAGE

Educateur sportif en foyer de vie (DEJEPS APSA, DESJEPS Sport adapté, BEES Cyclisme), entraîneur national Pôle France para-cyclisme adapté, formateur

Yannick ESCANDE

Responsable pédagogique d'une salle d'escalade et titulaire du DEJEPS «escalade» et du DEJEPS APSA

Jean-François GOMEZ

Docteur en sciences de l'éducation, éducateur spécialisé, thérapeute en psychomotricité, spécialiste des problématiques anthropologiques en structure spécialisée accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique

Françoise LE JALLE

Enseignante à l'université de Strasbourg, consultante et formatrice dans le domaine médico-social et en santé mentale

Olivier VIAUD

Chorégraphe et intervenant en danse et milieu spécialisé

Nathanaël WISSHAUPT CLAUDEL

Accompagnateur moyenne montagne (BEES AMM) - DEUST APA)

Yannick WOLF

Enseignant à l'université de Strasbourg (DEUST), éducateur spécialisé en structure pour personnes polyhandicapées, formateur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PREAMBULE

Trans'Formation – organisme de national de formation de la Fédération Française du Sport Adapté – déclaré, auprès du Préfet de la région Ile-de-France, sous le numéro 11 75 08 544 75 [ci-après désigné dans son ensemble « Trans'Formation » ou « l'organisme de formation »] ; dispense des prestations de formation, d'accompagnement de validation des acquis de l'expérience, de conseil et d'ingénierie.

Toute commande de prestation à Trans'Formation est soumise aux présentes conditions générales de vente et à la signature d'un des documents contractuels prévus dans le catalogue de formation, qui emporte de plein droit leur acceptation.

Trans'Formation effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréé expressément par le co-contractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité de Trans'Formation.

ARTICLE 1 – ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Les inscriptions aux actions organisées par Trans'Formation impliquent l'adhésion pleine et entière du client des présentes conditions générales de vente.

L'inscription à une action ou plusieurs action(s) de formation est conditionnée au renvoi de la fiche d'inscription complétée, signée et accompagnée du chèque de réservation soit, de 30% du coût total de la formation.

Les présentes conditions s'appliquent aux actions de formation proposées par Trans'Formation.

Les fiches de présentation des formations précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en stage et les modalités de sanction de l'action.

À réception d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale signée, Trans'Formation fait parvenir au client, soit une convention de formation s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation s'il s'agit d'une personne physique.

Le client s'engage à retourner au plus tôt à Trans'Formation un exemplaire signé. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre, comporter le cachet commercial de celle-ci.

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document contractuel.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel.

Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

ARTICLE 2 – SANCTION DE LA FORMATION

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation, la réussite du stagiaire à l'examen ou à la certification et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. En tout état de cause, Trans'Formation n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat.

À l'issue de la formation, une attestation de présence ou d'assiduité et une attestation de formation est établie par Trans'Formation à l'attention du bénéficiaire.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par Trans'Formation. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

ARTICLE 4 – FACTURATION ET DÉLAI DE PAIEMENT

La facturation est établie selon un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Le règlement doit être effectué par tout moyen à la convenance du client à réception de la facture et dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires seront établies. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux légal en vigueur.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient à ce dernier d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de financement sera communiqué à l'organisme de formation.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Conformément à la réglementation en vigueur et en cas d'inexécution totale ou partielle d'une convention de formation, le centre de formation facturera au client les sommes réellement dépensées ou engagées étant rappelé par ailleurs que ces sommes ne constituent pas une dépense déductible de la participation de l'employeur au titre du plan de formation.

Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation. À l'expiration de ce délai, le client versera 30% du prix convenu. Les 70% restant seront réglés après la réalisation de l'action de formation. En cas de parcours long, les 70% restant donneront lieu à échelonnement.

ARTICLE 5 – CONSÉQUENCE DE LA NON RÉSILIATION DE LA PRESTATION DE FORMATION PAR TRANS'FORMATION

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme de formation rembourse au co-contractant les sommes indûment perçues de ce fait.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS

6.1 Report ou annulation du fait de Trans'Formation

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans le programme de l'action de formation, Trans'Formation se réserve le droit d'annuler la session ou de la reporter. L'organisme de formation prévient alors les participants immédiatement et par écrit, au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de l'action et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure. Si aucune date n'est possible ou ne convient, l'organisme de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur des sommes avancées dans un délai maximum de 30 jours ouvrés.

6.2 Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, les sommes dues par le client ne peuvent être imputées sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

En cas d'absence ou d'annulation par le client, ce dernier doit prévenir l'organisme de formation par écrit dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation de la formation par le client, Trans'Formation se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation ;
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont de 100% du prix de la formation.

En cas d'annulation de la formation en raison d'un arrêt maladie du stagiaire, l'organisme de formation se réserve le droit de facturer les frais liés à la restauration et/ou à l'hébergement s'ils ont été réservés. Dans ce cas, les coûts pédagogiques ne seront pas facturés.

ARTICLE 7 – CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat en cas de force majeure.

Lorsque, par la suite d'un cas de force majeure, l'organisme de formation qui est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat conclu avec le client est résilié(e) de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client ou le stagiaire est toutefois tenu au paiement au prorata temporis des prestations réalisées par Transformation.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

Les informations à caractère personnel (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, courriel et téléphone) recueillies par Trans'Formation présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation. Ces données font l'objet d'un traitement informatisé destiné à assurer l'ensemble de la gestion des sessions de formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant. Le client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données qui le concernent.

Dans ce cadre, le client peut adresser une demande par courrier postal adressé à Trans'Formation - 3, rue Cépré - 75015 PARIS ou par e-mail à isabelle.gouin@ffsa.asso.fr.

Le client peut également porter réclamation auprès d'une autorité de contrôle ou bien contacter le Délégué à la Protection des Données (DPD) au sein de la FFSA : Transformation - DPD - 3 rue Cépré - 75015 PARIS - communication@ffsa.asso.fr.

Trans'Formation conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du bénéficiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation, à l'analyse du bilan de la formation et aux contrôles auxquels l'organisme de formation peut être soumis.

ARTICLE 9 – UTILISATION DU MATERIEL

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive de Trans'Formation et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit de l'organisme de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 10 – LITIGE

Toute contestation, de toute nature ou de contestation relative à la formation, qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal d'instance de Paris.

POUR SE PROFESSIONNALISER ET CONDUIRE DES PROJETS EN ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES



Trans 'Formation

3 Rue Cépré - 75015 PARIS

Tél 01 42 73 90 07

<http://transformation.ffsportadapte.fr>

Numéro d'organisme de formation 11 75 08 544 75

Numéro Siret 311 463 210 000 55